

Paris,
le mardi 20 mai 2014

Émetteur : Fariza Ymélé Léki : ressourceshumaines@ucanss.fr

Objet : Actualisation du Répertoire des Métiers et de la nomenclature des emplois inter-branches.

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Les caisses nationales et l'Ucanss ont fait évoluer le Répertoire des Métiers et la nomenclature des emplois inter-branches au regard de deux facteurs majeurs :

- La création de deux nouveaux certificats de qualification professionnelle (CQP) pour les métiers de gestionnaires conseil et de conseillers offres de service de la Sécurité sociale. Ils ont pour ambition d'offrir une certification professionnelle reconnue aux salariés du Régime général de sécurité sociale les plus nombreux.
- L'alignement des métiers de l'informatique sur la nomenclature des métiers du CIGREF (le club informatique des grandes entreprises françaises), référence dans les entreprises des systèmes d'informations et facilitant de ce fait la comparaison et la communication de ces métiers.

Ces travaux ont conduit à une profonde transformation de la famille professionnelle de la gestion des situations clients et à une refonte totale de la famille professionnelle des systèmes d'informations.

Ces changements ont par conséquent un impact sur la nomenclature des emplois inter-branches et la codification des emplois des salariés concernés.

La bascule de la nouvelle nomenclature doit s'effectuer dans les systèmes de paye en juin 2014.

Il est à noter que la recodification des emplois de la famille 1 « Gestion des situations clients » se fera automatiquement pour la très grande majorité d'entre eux. En revanche la recodification des emplois de la famille 13 « Gestion des systèmes d'information » nécessitera une opération manuelle en raison de la nature des modifications à opérer.

Pour cette dernière, chaque caisse nationale a défini un planning de réalisation de ces opérations. Je vous invite sur ce point à vous rapprocher de votre caisse de rattachement.

Afin d'accompagner les organismes un guide de la nomenclature inter-branches a été élaboré. Il est mis à disposition sur le site de l'Ucanss,
<http://extranet.ucanss.fr/contenu/prive/EspaceRessourcesHumaines/MetiersEmploisCompetences/Nomenclature>

Les professionnels de la fonction RH peuvent accéder à ce guide en mode connecté.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

